

Distr.
GENERALE

A/CONF.157/PC/63
10 mars 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME
Comité préparatoire
Quatrième session
Genève, 19-30 avril 1993
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

ETAT D'AVANCEMENT DES PUBLICATIONS, DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION
A ETABLIR POUR LA CONFERENCE MONDIALE

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution 46/116, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un nombre limité de brèves études analytiques et concrètes sur les six objectifs de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qu'elle a énoncés dans sa résolution 45/155 et d'encourager les initiatives aux niveaux national, régional et international qui sont de nature à contribuer au succès de la Conférence mondiale.

2. Dans l'annexe à sa résolution 1991/30, la Commission des droits de l'homme a notamment recommandé que le Comité préparatoire étudie "les moyens de promouvoir une culture universelle des droits de l'homme en resserrant la coopération par des réunions et activités régionales et en encourageant l'action des institutions régionales, compte tenu des conditions propres à différentes régions, ainsi qu'en renforçant l'impact et la présence des organismes, des organes et des mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme dans le monde entier". Au paragraphe 10 de l'annexe, la Commission a appelé le Comité préparatoire "à formuler des recommandations à l'intention de la Conférence mondiale concernant d'autres possibilités de mieux assurer, dans le cadre de la législation nationale, la mise en oeuvre

du droit international applicable". Elle avait posé au paragraphe 8 que, "afin de tenir compte des vues exprimées dans différentes régions en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Comité préparatoire devrait promouvoir et envisager les moyens de financer des réunions et activités régionales, et encourager diverses activités au niveau national".

3. Le Secrétariat se félicite de l'intérêt que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le public portent aux préparatifs de la Conférence mondiale. Il a reçu un certain nombre de communications à verser dans la documentation de la Conférence mondiale. Elles émanent d'organismes régionaux, d'organisations non gouvernementales, d'universitaires, et de citoyens ordinaires qui présentent leurs vues sur certains aspects préoccupants de la question des droits de l'homme qu'ils souhaitent voir discuter à la Conférence. Ces contributions ont été réunies dans les additifs 1 à 6 du présent document.
